L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Commerce Général, de la Jurisprudence et de la Tribune Municipalisée.
PAR J. BAYON.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 16 NOVEMBRE 1837.

On trouvera dans notre feuille de ce jour la liste officielle des bâtiments destinés pour la Nouvelle-Orléans, que nous enregisterons toutes les semaines. Depuis notre dernière publication, 25 navires qui le représentent entre dans le port. Le nombre des navires attendus, dont nous avons connaissance, est de 80.

NOUVELLE IMPORTANTE.

Le brick Dido, arrivé à Baltimore, le 6 du courant, venant de la Havane, a rapporté que des croiseurs anglais étaient pris possession de Key Salt et des îles Anguilles, qu'ils s'étaient emparés des navires de cabotage indiqués et qu'ils les avaient transportés à la Havane.

La nouvelle feuille le *Créole* paraît pour la seconde fois, et nous félicitons l'auteur pour son premier succès.

Le plan n'en a rien de commun avec ce que nous avons eu jusqu'à présent en fait de journaux. Destiné particulièrement aux Dames, il prend ton et les allures des lieux où il doit s'introduire. Léger et varié, comme une conversation de salon, il effleure un sujet sans y appesantir. De théâtre, il passe aux modes, des modes aux usages; et toujours au courant de ce Paris qu'il dépeint à merveilles, il promet de réveiller nos dames de cette torpeur où les plongent nos feuilles désespérées, si désesperément fastidieuses pour elles. Point de débats politiques, point d'annonces de bazars; et si par-fois quelque nouvelle, empressée de se faufiler dans nos cercles, trouve place chez le *Créole*; c'est toujours sous sous des formes d'importance pour y provoquer l'ennui.

Enfin, le journal naissant s'offre avec les grâces de la jeunesse, à une jeunesse entourée de l'ennui des longues discussions sur des systèmes de banques, ou sur des élections d'adresses. Puissent le zèle et le talent d'un jeune et spirituel rédacteur, trouver grâce devant un sexe auquel il voudrait consacrer ses veilles et ses veilles!

L'ANGLETERRE ET LE TEXAS.

Sous cette rubrique, a paru, dans le Courrier de la Louisiane d'hier, un article dans lequel l'écrivain après avoir parlé de la prise d'un bâtiment anglais par un de croiseurs texiens, raisonne de ce fait dans un sens qui nous croire que la chose devrait nécessairement être considérée comme un acte de piraterie par le gouvernement britannique, par la raison que le Texas n'a pas encore été reconnu par l'Angleterre comme nation souveraine et indépendante; et que, cette condition n'étant pas remplie, il n'y a pas, pour les Anglais, de bâtiment national texien.

L'écrivain ajoute que sa prévision s'est confirmée d'après la teneur d'une lettre adressée au secrétaire de Lloyd, par le secrétaire de l'amirauté, dans laquelle celui ci prévient les commandans des navires anglais de se tenir en garde contre les croiseurs texiens qui, d'après les journaux américains, avaient déjà capturé plusieurs bâtimens marchands anglais et enjoint aux paquebots du gouvernement *de traiter les croiseurs texiens comme des pirates.*

Notre intention n'est point d'examiner si les prévisions du Courrier ont été justement motivées par le fait qu'il raconte, et si par la nature de ce fait lui même le gouvernement anglais est en droit de considérer les croiseurs texiens comme des pirates.

Ignorant de quelle manière la prise d'un des navires de Sa Majesté britannique a eu lieu (nous étions alors absent du pays, et nous n'avons pas eu encore l'occasion d'examiner les documens qui peuvent nous donner une idée positive de la chose), nous nous bornons à commenter ici cette partie de l'article de notre confrère, dans laquelle il est dit que "le Texas n'étant pas encore reconnu par l'Angleterre comme nation souveraine et indépendante il n'y a pas pour les Anglais de bâtiment national texien.

Par la structure de cette phrase et le sens de celles qui précèdent ou la suivent, nous sommes porté à conclure que, dans l'opinion du Courrier, le gouvernement anglais ne peut ni ne doit reconnaître aux texiens le droit d'armer des bâtimens de guerre, de faire des croisières et de capturer tout navire étranger qui contrairement aux décrets de la république texienne, chercherait à pénétrer dans les ports mexicains, ou à en sortir, sous quelque prétexte que ce soit. Cette opinion, si telle est du moins celle de notre confrère, nous semble erronnée: elle est contraire aux principes du droit des gens, qui accorde à chaque pays ou qu'il veuille modifier les formes de son gouvernement, et de détacher d'un autre pays sous la dépendance duquel il se trouvait jusqu'alors, et qui lui est devenu à charge, le privilège incontestable, d'employer tous les moyens possibles, alors qu'ils sont légaux, pour résister à toute invasion armée, se défendre au dedans, attaquer au dehors, et conduire enfin la guerre de telle sorte qu'il puisse réussir dans la lutte qu'il a entreprise. Or, d'après ce principe qui est la règle de tous les peuples de ce que le gouvernement texien n'a pas encore été reconnu comme nation souveraine et indépendante par les Anglais, il ne s'ensuit pas qu'ils n'aient pas le droit de faire aux Mexicains la guerre sur terre et sur mer, d'organiser contre eux une armée pour la défense du pays, de les attaquer dans leurs propres foyers, de bloquer tous leurs ports et de déclarer leurs systèmes d'échange, qui, s'il est vrai, entraîne ceux qui ont commis la violation à être traités en ennemis et faits prisonniers de guerre.

Le droit que nous revendiquons aujourd'hui en faveur des Texiens et que nous reconnaîtrions pour tout autre peuple qui, placé comme celui-ci, dans une situation pénible et insupportable, n'a plus d'autre tempérament à prendre pour maintenir ses libertés civiles et politiques et veiller à sa conservation et à sa prospérité que de faire un appel aux armes; ce droit, disons nous, a été trop bien expliqué, et reconnu non seulement par les plus grands publicistes du siècle et ceux des temps passés, mais encore par les nations modernes de la latine tenue, dont le silence et la neutralité annoncaient assez que cette question devait se décider sans l'intervention armée d'aucune puissance du monde, pour que l'on puisse le contester sous quelque prétexte que ce soit. Et maintenant, si le gouvernement anglais a cru devoir mettre en garde ses bâtimens contre les attaques des croiseurs texiens, c'était assurément moins dans l'idée de traiter ces derniers comme des pirates, ainsi que le laisserait croire la dernière phrase de la lettre du secrétaire de l'amirauté que dans le but de réprimer un système d'agression qui très souvent peut être illégale et exposer le commerce britannique à des pertes que rien ne justifie.

Ainsi donc, la capture du premier bâtiment anglais ayant pu se faire d'une manière injuste et arbitraire, l'amiraté de Londres a du sans doute employer des moyens pour agir de représailles envers la flotte texienne, sous que pour cela les croiseurs de cette république pussent être considérés comme des pirates. On ne donne le titre de pirates qu'à des bâtimens qui n'ont aucune expédition quelconque des douanes; or, on ne sait que trop bien que la marine texienne est régulièrement expédiée et a le droit de croiser sur toutes les mers qui avoisinent le Mexique et le Texas.

Un autre fait que nous allons citer, prouve la vérité de nos remarques précédentes, et laisserait croire que le gouvernement britannique, s'il n'a pas encore reconnu comme nation la république du Texas, ne lui en reconnaît pas moins le droit avéré de faire la guerre au Mexique, et, par conséquent, d'armer une armée de terre et de mer. Au mois d'août dernier, tandis que nous étions en Europe, une assemblée des détenteurs des bons mexicains eu lieu à Londres: cette réunion avait pour objet le liquidation de la dette du gouvernement de Mexique et de son extinction, soit par une concession de terre, soit par la remise d'une nouvelle série de bons, au paiement desquels on consentait à hypothéquer une partie des revenus des douanes de Vera Cruz, de Tampico et de Matamoras. M. Lizardi, de Londres, agent du gouvernement mexicain auprès des porteurs de ses effets, transmit un décret du Congrès dans lequel toutes ces propositions étaient amplement détaillées. Les Anglais refusèrent d'y souscrire, quand à ce qui regardait la concession en plein de la vente des terres, que l'on disait être situées au Texas, par la raison, disent ils, que la question texienne n'étant pas encore décidée, on ne reconnaissait pas au Mexique le droit de transférer des propriétés que le cas des armes pouvait transmettre aux Texiens. Nous ne citons ce fait que pour démontrer simplement, qu'aux yeux des Anglais le droit de propriété du Mexique sur le Texas est encore douteux, et que en dernier pays, à leurs yeux, pouvant y prétendre, n'en est la privilège de disposer cette propriété les armes à la main, et conséquemment de faire la guerre aux Etats Unis mexicains, tant sur mer que sur terre.

Nous arrêtons ici nos observations, persuadé que ce n'est que par erreur que le Courrier aura laissé glisser dans son écrit une opinion qu'il est d'ailleurs, nous en sommes persuadé, loin d'avoir à l'égard du droit qu'ont les Texiens de faire la croisière.

ECOLES PUBLIQUES.

En parlant des écoles publiques, nous avons dernièrement voulu faire sentir la nécessité d'adopter un système régulier et, comme suite de l'enseignement mutuel nous semble être incompatissable le plus approuvé aux écoles primaires, nous avons cru devoir en faire mention. C'était plutôt en vue d'appeler l'attention sur un sujet si intéressant, que nous avions déjà pu pouvoir et donner un développement indéfini; tout à coup qui n'est pas en lieu de s'en occuper Mais, plusieurs personnes ayant pris dégoût quelque détails, nous y revenons avec d'autant plus d'empressement, que nous pensons que cette branche de l'économie publique est en général trop peu appréciée, en égard à son importance. La population de la Nouvelle Orléans s'accroît chaque jour, et le nombre des écoles primaires ne se trouve plus en rapport avec le nombre des enfants qui réclament la sollicitude de l'Etat. Deux doubles primaires seulement sont conséquemment pour lui, étant dévolument insuffisantes, d'après la méthode élémentaire que l'on y suit; mais en outre celui de l'enseignement supérieur, chacun de ces établissements pourrait subsister à l'instruction d'un nombre plus considérable d'élèves. C'est de l'intelligence du quartier, et de l'étendue de local, qu'il dépend le limite et l'école. Une de St. Jean de Baptiste à Pontchartrain contribuait aux enfans dont les parents ne peuvent pas consacrer l'excellence de la méthode. Un [illegible] dirigeait cette méthode, et l'ordre le plus parfait régnait dans toute son ensemble. Rien que l'[illegible]

[illegible] pour prendre connaissance d'une [illegible] nette [illegible] et [illegible] de [illegible] ne [illegible] lettres exposées à [illegible] par l'étoffe [illegible] le doigt sur [illegible] plus petits se font de jeu d'un exercice qui les [illegible] de se graver dans la mémoire la forme des [illegible] que le même [illegible] à tracer et à [illegible] à lire au tableau. Chaque classe d'écriture [illegible] en plusieurs bancs, suivant le nombre d'[illegible] qui le composent; mais, afin de diminuer pour la lecture, en cercles de neuf, sous la direction du moniteur de chaque classe. Il serait superflu d'entrer dans les détails du système; il suffit de dire qu'il est basé sur une nouvelle communication, entre le plus intelligent, le plus avancé, et son voisin le moins de sorte que chacune des classes de lecture, d'écriture, d'arithmétique, se modifie quant au nombre, sans que jamais l'enfant puisse être retardé dans ses progrès. Tel est à la première classe d'écriture, qu'peut fort bien être à la seconde ou à la troisième de lecture; et tel n'est qu'à la troisième d'arithmétique, qui peut être monté à la sixième de lecture et d'écriture. Tout dépend de l'aptitude à lui en tel exercice. L'émulation est le véhicule puissant sur lequel se fonde le progrès, et les élèves sont eux-mêmes leurs juges: car, la boîte d'indication au tableau passe tour à tour, d'un des enfans à l'autre, dès qu'il ne fait une faute de lecture ou de calcul, et le marque de premier est attribué à celui qui finalement a retenu la place de premier. Le mécanisme le plus simple semble diriger tous les bancs et toutes les cercles; et les marches et contre-marches pour les changemens de classes, évitant la confusion, donnent aux enfans une direction salutaire, et un temps de repos d'esprit qui les [illegible] à la perte de chaque d'exercice; sans embrouiller leurs idées.

Il ne suffit donc pas que les tableaux d'ascrits à une muraille, pour constituer une classe d'enseignement mutuel; il faut que tout soit coordonné aux cercles comme dans les bancs; et que, de un à huit, ils soient indiqués aux élèves par des télégraphes dont le premier de chaque banc fait seul usage, et par lequel il appelle le moniteur à l'examen des cahiers d'écriture.

C'est en vain que l'on alléguerait la dépense; elle n'est à considérer que pour le premier établissement des bancs et autres meubles d'une de manufacture et de cercles; quant à l'entretien des tableaux de toute nature, soit d'arithmétique, soit de lecture, le mise de bras est minime, les dépenses ayant été calculées pour être utiles à portée des plus pauvres institutions. Il ne s'agit donc que de se procurer des assortissens complets, afin d'en avoir toujours un de rechange.

Nous ne balançons pas à dire que jusqu'à présent le système a été mal compris par la plupart de ceux qui ont prétendu le mettre en usage; la seule école de Mr. l'abbé Portier, aimé d'une institution de demoiselle, l'ont au mettre en pratique, et le succès le plus complet s'en est suivi. Nous pensons néanmoins qu'il ne faut que le vouloir pour le réussir; et que le matériel une fois arrivé, il ne faudrait pas un mois d'exercice pour apprécier tout le mérite de telles institutions, quelques nombreux qu'en fassent les élèves.

L'esprit d'ordre qui résulte du système Lancastrien n'en est pas un des moindres avantages; et l'on peut distinguer, même à Paris, les sujets qui les fréquentent de tous les autres enfants du peuple. La méthode s'étend jusqu'à la marché, à la tenue, au maintien et l'habitude, qui en tout est une seconde nature, n'en pare tellement des sujets les plus réactaires, que l'exemple et l'émulation les modifient en peu de mois.

Nous bornons ici, tout en les personnes chargées de la direction et de la surveillance des études présent en considération de ces avantages; et qu'elles obtiennent de l'Etat les sommes nécessaires pour former un établissement complet en ce genre. C'est un bien spectacle, pour un père de famille, qu'une école mutuelle régulière! Et les parens qui maintenant rougissent à envoyer leurs enfans à des écoles où ils languissent sur les bancs, viendraient avec joie assister à des travaux faciles, d'où résulteraient les progrès les plus rapides et les plus satisfaisans!

Nous n'en dirons pas plus long sur un sujet qui n'intéresse directement que les pères de famille, mais qui pourrait toucher la société tout entière! L'éducation primaire est le pivot sur quoi roule la morale publique, et nul ne peut regarder avec indifférence le choix d'un système d'où dépend le plus ou moins de développement des facultés intellectuelles de l'homme.

PAR
L'ESTAFETTE.

Nouvelles d'Angleterre, d'un jour plus récentes.

Par l'arrivée à New-York du navire paquebot Westminster, parti de Portsmouth, dans le soirée du 10 octobre, des dates de Londres de la même journée nous sont été fournies. Les nouvelles politiques n'offrent rien qui soit d'une nature très importante; mais en revanche les journaux de la capitale sont remplis de détails assez satisfaisans sur l'état de la crise financière et commerciale et celui de nos relations avec la Grande-Bretagne.

Les feuilles du 9, publient le billet qui autorise l'émission des bons de la trésorerie et l'acte qui recule l'époque du paiement des obligations dues à la Douane et fournies en paiement des droits sur les articles d'importation.

La réception des lettres de New-York, portées par le paquebot du 16 septembre n'a pas peu contribué à rétablir la confiance des Anglais à l'égard du commerce américain, en tant qu'elles contenaient les premières nouvelles de l'amélioration dans l'état des affaires aux Etats Unis, et qu'elles exprimaient la reprise probable des anciennes relations mercantiles entre les deux pays. Ces lettres aidaient en même tems à expliquer le mystère qui s'enveloppé le système de conduite suivie par la Banque d'Angleterre pour faciliter cette reprise. Le capitaine Stockton, des Etats Unis, dont le nom a obtenu quelque célébrité par les avis qu'il a donnés aux directeurs de cette institution en date du son récent voyage en Angleterre à effectuer un emprunt de deux cent vingt mille pounds sterling, pour le compte de la compagnie du chemin de fer de Camden et d'Amboy, sur le montant de laquelle somme il avait déposé, avant son départ, celle de 8,000 lv. dans la banque d'Angleterre. En paiement de l'emprunt la compagnie avait fourni par duplicata ces bons ou obligations sur la Grande Bretagne, les premiers ayant été déposés en banque et les seconds et les troisièmes envoyés à New York pour y être achetés par ceux des créociaux qui auraient à faire des remises en Angleterre. La manière de faire en sécurité de semblables remises, avait été le seul obstacle qui entravât la reprise des affaires sur une longue échelle, aussi jusqu'alors s'était-on vu obligé d'envoyer des espèces soit des Etats-Unis en Angleterre ou vice-versa.

Quoique la somme négociée par M. Stockton paraisse minime, on a conclu que cette négociation contribuerait à restaurer la confiance publique. L'état d'agitation dans lequel se trouvent les deux Canadas a fourni également un autre moyen de mettre en circulation des bons de première classe tirés sur l'Angleterre, à l'usage des négocians de New-York, en le faisant de provisions et de munitions de guerre nécessaires au service public et devenues si précaires par la conduite réfractaire de la législature de ce pays, ayant forcé une émission de traites sur le gouvernement anglais pour les dépenses courantes de la colonie, les traites ont été envoyées à New York, comme étant le meilleur et le plus proche des marchés maritaires sur lesquels elles pussent être négociées. C'est à de semblables circonstances, disent les lettres auxquelles nous avons fait allusion, et non aux mesures que l'on attend du Congrès que l'on doit cette amélioration qui s'est fait sentir à New York, on y fait cependant la remarque que la liquidation des dettes résultant de la suspension des paiemens ne peut pas s'opérer très rapidement, et dans les mois suivans; les dettes du commerce américain, tant à l'intérieur qu'à l'étranger ne peuvent être éteintes que par les ventes des divers produits du sol, et jusqu'à ce qu'elle arrivent en abondance sur le marché, il serait tout à fait illusoire de compter qu'il y aura une grande réduction dans le chiffre total intégral du chiffre des engagements. Quant à l'idée d'obtenir un soulagement substantiel de la part du Congrès, elle est, ajoutent ces lettres, généralement tournée en ridicule par les hommes de bon sens et d'expérience, et il n'y a d'autre moyen d'arranger les choses que de les laisser se régler elles mêmes, ce qui se fera aussitôt que les cotons commenceront à circuler vers un marché. Le soulagé tel qu'il est lui est que de l'argent de Londres peuvent acheter le coton américain à six pence la livre, cela seul suffira pour rétablir l'équilibre dans les affaires.

Une nouvelle association s'est établie à Londres sous le titre de "société électrique". L'adresse annonce à la prem à ce assemblée parte qu'attendu que l'étude de l'électricité doit apporter de nombreux et d'importans avantages à l'humanité, la société s'est constituée dans le but d'assurer la coopération de ce *périmentalistes* et de recueillir les faits les plus exp cites à ce sujet.

La reine étoit toujours à Brighton, entourée de la plus haute noblesse du pays. Sa Majesté se montrait journellement en public, soit à cheval soit en [illegible] le Yarborough, commandant l'escadre, était parti pour Portsmouth pour faire venir à Londres deux frégates, sur l'une desquelles la reine devait s'embarquer pour faire une excursion maritime.

Le secrétaire de l'amirauté a adressé à celui de l'établissement de Lloyd, une lettre dans laquelle on invite les capitaines de bâtimens anglais de se mettre en garde contre les croiseurs texiens, qui, dans ces mois, avaient capturé plusieurs navires marchands appartenant à la Grande Bretagne. Une requête y est également faite aux paquebots du gouvernement de traiter ces croiseurs comme pirates.

Sa Majesté le roi de Hanovre conserve son rang de maréchal de camp au service de l'Angleterre, auquel rang il a été élevé en 1812.

Thomas Clark, autrement dit Robinson, annoncé comme un Sa naturel de George IV a été traduit devant un des tribunaux de police correctionnelle de Londres, accusé de vol.

Bien de plus nouveau de France d'Espagne ou du Portugal. Nous apprenons, cependant, au sujet du mariage de la princesse Marie, fille de Louis Philippe, que les noces devaient se célébrer le 14 d'Octobre. Le contrat ratifié par le roi de Wurtemberg, fixée du mariage était attendu à Paris le 12.

Le sergent Walsh, gérant du journal le *Mode* a été condamné à avoir publié un portrait du duc de Bordeaux, et condamné à un mois d'emprisonnement et [illegible] de 500 francs.

TURQUIE.

[illegible] *Constantinople, 24 août.—Le capitan pacha n'a pas avoir une entrevue avec [illegible]*

[illegible]

[illegible]

MÉMORANDA.

[illegible] Havanesd, le 7 octobre, pour [illegible] Commerce.

[illegible] New York, le 7 novembre, dans [illegible] Cuisen, Wilney, navire Hesterville, [illegible]

[illegible] Padang est parti de Kingston, Jamaïque, le 14 octobre pour ce port.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 16 Novembre 1837.

LE CHALET,

Opéra-comique en un acte, de M. A. Adam.

Suivi de

ROSE

L'AMANT PRETÉ,

Vaudeville en un acte, de Mrs. Sarbe et Mélesville.

Le spectacle finira par

LA TIRELIRE,

TITI LE TALOCHEUR,

Vaudeville en 1 acte.

On commencera à 8 1/2 précises.

☞ Le jeune Alabama, est en déchargement, vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires voudront bien faire prendre livraison de leurs marchandises.

JAMES REED & Co. ont transporté leur comptoir, au No. 88, rue de la Commune. 16 nov

NOUS avons l'honneur de prévenir le public et particulièrement les Dames que nous ferons lundi et mardi prochain 20 et 21 du courant, l'ouverture de nos Nouveautés et Marchandises d'hyver.

16 nov—6 E. LEFEBVRE & Frère.

MAISON DUCATEL, de retour de France et par le navire Rubicon, préviennent les Dames de la Nlle. Orléans que lundi prochain 20 du courant, il sera l'ouverture générale de ses Marchandises, dont le choix est des plus beaux.

Rue de Chartres, No. 83. 16 nov—2

SUCCESSION DE WATSON:

LE soussigné curateur de la succession de feu Watson décédé, invite toutes les personnes ayant de réclamations contre ladite succession à les lui présenter, dûment assermentés et celles qui doivent à ladite succession à payer sans délai entre ses mains.

ALFRED E. FORSTALL

16 nov—10. Curateur.

AVIS DE SUCCESSION.

LE soussigné curateur de la succession de feu J. J. Bayon, prévient les personnes qui doivent à ladite succession, de régler leur compte les 10 jours qui vont suivre le présent avis, et celles auxquelles il leur doit, de présenter leur compte moins de leurs titres dûment en règle.

PHILIBERT BORDELAIS,
rue St-Pierre.

LE soussigné ex-cuisinier du Café et Restaurant de F. Pardy à Paris, et dernièrement cuisinier en chef de l'Hôtel St Charles de cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a ouvert au No 152, rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse, une pension bourgeoise, où l'on trouvera une bonne table, bien servie, comme suit:

8 heures pour le déjeuner;
3 heures pour le dîner.

Il offre aussi des chambres garnies à louer dans le même local, et se charge de préparer et servir des repas en ville, à des prix modérés.

16 nov—6 NICHOLAS GEORGES

ASSORTIMENT de souliers français pour hommes, ce qui est les derniers arrivages, à vendre en détail par le soussigné. Aussi: Chaussure américaine en tout genre, pour femmes, hommes et enfants.

16 nov—6 COIT & Co.
Maison seule sur la Levée entre les deux marchés.

AVIS—MADAME MELVILLE a l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle Orléans, que le fera, vendredi prochain, 17 du courant, à son magasin, rue Royale, No. 107, entre Ste. Hélène et Gentilly, l'ouverture d'une grande variété de modes, reçues par les derniers arrivages de France. 16 nov—3

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux,
245 barques Vin blanc, Bayas, Sauternes et Graves.
72 barriques Vin rouge St. Julien, Médoc, &c.
24 quarts de pipes Eau de Vie, 4ème preuve.
250 caisses Cornac à l'eau de vie.
150 do Fruits à l'eau de vie.
28 do Pruneaux de choix.
30 do Liqueurs anciennes, en flacons de porcelaine.
7 do Fruits variés.
24 paniers Champagne, qualité supérieure, en grandes et en demi bouteilles.
580 paniers Anisette superfine.
114 paniers Huile d'olive.
100000 Bouchons corsés.
550 caisses Vin rouge différentes marques.
50 do Chamberting.
KORES & BROCARD,
16 nov 14, rue Toulouse.

GINGAS.—2 caisses gingas reçues par la barque Ella Band, de Philadelphie et à vendre par
GODFREY, BLOSSMAN & Co.
16 nov 26, Vieille Levée.

GENIÈVRE DE HOLLANDE des marques bien connues de Crown Peke & Swan, maintenant en débarquement du navire Congress d'Amsterdam et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
45, rue Bienville.

De plus en magasin, genièvre de Schiedam, de la marque de Steamboat. 16 nov

HUILE DE PALMACHRISTI—20 barils et 20 demi barils d'huile de Palmachristi, du navire Congress d'Amsterdam, et à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
16 nov 45, rue Bienville.

ORGE PERLÉ, NOIX MUSCADE ET AMIDON—20 barils orge perlé; 8 barils amidon, en débarquement du navire Congress d'Amsterdam, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
16 nov 45, rue Bienville.

EAU DE SELTZ—1 caisse par le navire Congress d'Amsterdam, 30 paniers eau de Seltz à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
45, rue Bienville.

GARANCE DE HOLLANDE—En bouteaux très fraîches, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
16 nov 45, rue Bienville.

GLASSE—170 bariles graisse en feuille, de M. Chechmart, blanche et dore; en débarquement du bateau à vapeur Commerce, et à vendre par
YORKE FRERES,
16 nov 65, rue du Camp.

SUCRE.—50 boucauts de sucre, première qualité de la nouvelle récolte sur la Teche, à vendre par
P. H. GALLWEY,
16 nov 31, rue de la Commune.

FROMAGE D'EDAM—100 boîtes reçues par le navire Congress, d'Amsterdam, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
16 nov 45, rue Bienville.

TRAITES SUR BOSTON à vue, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
16 nov 45, rue Bienville.

LIQUEURS—Vieux Whiskey d'Irlande, en bouteaux, Vin de Madère en pipes, demi pipes et quart, Madère de Cicile, do. do. do, Eau de Vie de Rochelle en demi pipes, d'importation directe. Champagne de première qualité, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
16 nov 45, rue Bienville.

FOIN—180 balles de foin en débarquement du navire Alabama, de New-York, et à vendre par
FRANKLIN & AMES,
16 nov 48, rue du Camp.

CORDE D'EMBALLAGE ET FICELE—100 rouleaux et 30 balles de ficelle, en magasin et à vendre par JAMES REED,
16 nov 31, rue de la Commune.

MERISE en baril et en caisse, à vendre par
R. F. NICHOLS,
16 nov Encouragne Camp et Natches.

CONFITURES assorties dans des caisses de toutes grandeurs, expressément pour la campagne, à vendre par R. F. NICHOLS,
16 nov Encouragne Camp et Natches.

BISCUIT DE SODA—On en manufacture constamment chez le soussigné, à vendre par
R. F. NICHOLS,
16 nov Encouragne Camp et Natches.

5000 BRIQUES de Bordeaux, à vendre par
HARRISON, CLEGG & Co.,
16 nov rue de la Douane.

TRAITES sur Baltimore à vendre par
HARRISON, CLEGG & Co.,
16 nov rue de la Douane.

DRAPS POUR NEGRES.—1 balle drap croisé, noir et blanc 3 ditto uni, 2 ditto bleu, en débarquement et à vendre par COIT & Co.,
16 nov 20 rue de la Douane.

MARCHANDISES DU PAYS.—10 caisses toile à chemises, blanchies, de 7/8 et 10 ditto écrue 3/4, à vendre par COIT & Co.
16 nov 20, rue de la Douane.

JAMBON.—66 barils jambon plat-côté, épaté à la Virginie, et en bon état, 10 ditto jambon dito, en débarquement et à vendre par M. MAHER,
16 nov 16, rue Poydras.

PORC.—10 barils mess et 100 dito primes, à vendre par M. MAHER,
16 nov 16, rue Poydras.

GRAISSE—300 fréquins graisse ferme, à vendre par M. MAHER,
16 nov 16, rue Poydras.

$15 de Récompense,

PARTI mardi de chez le soussigné, depuis environ un mois, le nègre CLARK, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 4 ou 5 pouces, physionomie sournoise, parlant anglais et français, bien connu comme ayant travaillé dans les presses à coton.

Whiskey.—Nous continuons à vendre cet article en [illegible] de 50 cents, en barils 42 à 45 cents. Le prix des wagons, en barils, 37 cents.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédités.

Barque Brighton, Howe, Liverpool, J A Barelli & co.
Goelette Dudem, Jacquer, Galveston, Jas Reid & co.
Goelette Watchman, Murray, Brazoria, J Reid & co.
Goelette Sarah Ann, Bontemps, Tabasco Francisco Tio
Bateau à vapeur Frances, Niles, Mobile. Capitaine.

Arrivés.

Bateau de remorque Tiger, Roche, venant des Passes, ayant mis en mer le navire Tremont, la barque Poucher et la goelette Créole et n'annonce rien de nouveau.

Bateau de remorque Grampus, Clark, des Passes, ayant mis en mer les brick Zoland, Lancet, et Two Sisters et il a quitté les passes le 13, à 6 heures p. m. et annonce en dehors de la barre, les navires Unicorn et Havre, la barque Virginie, et un brick dans la passe.

Navire Chevalier, Kenny, de Charleston, en capitaine.

Navire Flavius, Jones, en 28 jours de New York, à C Adams jnr.

Navire Rajar, Homan, de Tampa Bay, sur test, à S & J P Whitney.

Navire Alabama, Berrf, de New York, le 2 novembre.

Barque Galileo, Lombard, en 18 jours de New York.

Barque Wm. James, Ewell, en 22 jours de New York.

Brick Angela, Bonney, en 14 jours des Iles Turques.

Brick Conglier, Perkins, en 13 jours des Iles Turques.

Goelette Diligence, Sellas, en 9 jours de la Havane à M. Fernandez.

Goelette Genoa, Alary, de New York, en capitaine.

Bateau à vapeur Metappa, Walker, de la Mobile.

Bateau à vapeur Ranger, Wilcox, de Manchester, chargement de produits.

[illegible]

Navire Gibraltar, Dunlap, expédié le 9 nov.
Navire Nantz, Ker, Benedict, expédié le 31 oct.

BOSTON.

Navire Ohio, Baker, expédié le 31 oct.
Navire Uniontown, Redman, devant partir le 19 oct.
Navire Tiger, Baker, expédié le 24 oct.
Navire Havre, McKown, expédié 31 oct. à la Havre.
Navire Nancy, Wilson, expédié le 25 oct.
Navire Boston, Payne, expédié le 25 oct.
Navire Lagoda, Freeman, expédié le 25 oct.
Navire Margaret, Forbes, King, exp. le 4 nov.
Navire Avis, Simmons, expédié le 2 nov.
Navire Turquin, Hunt, exp. le 1er nov.
Navire Colombiana, Parker, exp. le 1er. nov.
Navire Charleston, Eldridge, devant partir le 15 n.
Brick Anaquin, Bunker, exp. le 4 nov.
Brick Louisa, Lunt, expédié le 4 nov.

BALTIMORE.

Navire Orontiko, Crocker,
Navire Wm. Lambert, Lambert, exp. le 8 nov.
Barque Clement, exp. le 6 novembre.
Brick Archimedes, Gray, annoncé pour le 3 nov.

SAVANNAH.

Navire Birmingham, Diamond, expédié le 14 oct.
Navire Louisa, Newell, expédié le 14 oct.

CHARLESTON.

Paquebot à vap. Columbia, Wright, parti le 4 nov.

HAVANE.

Navire George, Davis, parti le 22 oct.
Navire Glasgow, Swanton, expédié le 23 oct.

NAVARE.

Navire Julia, Gott.
Goll. Benjamin B. Jackson, Tarnewortk.
Goll. Orléans, Pierre.

ALEXANDRIA, JAM.

Brick Padang, parti le 14 Octobre.

LONDRES

Navire Caledonia, Cammett, exp. le 5 oct.

LIVERPOOL

Navire Gloucester, avertis le 1er. oct.
Navire Rubens, Thompson, parti le 27 sept.
Navire Orwell, Gow, parti le 12 sept.
Navire Margaret, devant partir en sept.
Navire Elizabeth, [illegible]
Navire Dell, devant partir le 8 sept.
Navire Elias Warwick, Welch, parti le 29 sept.
Navire Edinburgh, Bruton, parti le 20 sept.
Navire Jessamy, parti le 1er. oct
Navire Saxon, parti le 1er. oct.

HAVRE

Navire Ganges, Jones, parti le 23 sept.
Navire Olympia, Gray, devant partir vers le 20 oct.
Navire Alexander Tyler, Bunker, parti le 1er. oct.
Navire Marengo, Larkin, devant partir le 15 oct.
Navire Gleneora, Joulin, parti le 7 oct.
Navire Salem, Bolivar, parti le 3 oct.
Navire Oceanus, Tinson, parti le 4 sept.
Navire Jane Ross, McIntosh, devant partir le 10 oct
Navire Hilah, Hammond, devant partir le 10 oct.
Navire Bolivar, Pemberton, parti le 8 d'oc.
Navire Tuscarora, Hemenway, parti le 23 sept.
Navire Georgia, Talbot, devant partir le 30 oct.

BORDEAUX

Navire Indus, Clément, parti le 16 sept.
Navire Louisiana, Thomas, parti le 21 sept.
Navire Bordeaux Packet, devant partir le 20 sept.
Navire Comet, Marcy, devant partir le 15 oct.
Navire Ann Castle, parti le 18 sept.
Brick Ann, devant partir le 20 oct.

MARSEILLE.

Navire Antioch, Mann, partant vers le 5 oct.
Navire Robert Morris, Wolfstan, même époque.
Navire Canton, Howard, partie le 4 oct.

NANTES.

Navire Zampa, en chargement le 1er. oct.

MALAGA.

Navire Hoela, Whitney, devant partir le 1er oct.

MOBILE.

Navire Heureuse Victorine, Gilbert, parti le 11 sept.

SUCCESSION DE DAME DAVID—Vente par le Register des Testamens—Le mercredi, vingt décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour de Première Instance et Pupilles de la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 novembre 1837, il sera exposé en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le tiers disponible de la succession qui est échu à la défunte, et le droit de succession des enfants mineurs, et l'effet d'opérer un partage, les biens fondés après décrits, dépendant de la communauté qui a existé entre le dit John Davis et feu son épouse Dame Jeanne Constance Robin Delogny, savoir:

Un certain lot de terre, situé au faubourg Lacourse, au de-sous de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant pour numéro un de l'plat numéro soixante quatorze, conformément au plan original du dit faubourg, déposé sous le numéro dans les archives de feu P. Pédesclaux maintenant exerçant les fonctions de Louis T. Caze, notaire public à la Nouvelle Orléans, le dit lot mesurant quatre vingt dix pieds de face à la rue de Prytanée, contiguës jusqu'à neuf pouces de face à la Promenade du Prytanée, entraînant de chaque côté une profondeur de ligne qui sépare le dit faubourg du faubourg Annonciation, soixante seize pieds sur la ligne du fond, qui le sépare du lot numéro quatre, et cent vingt pieds de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot du lot numéro deux.

2o. Un certain lot de terre numéro deux, dans les mêmes plat et faubourg, mesurant soixante dix pieds de face à la rue de Prytanée sur une profondeur de cent vingt pieds.

3o. Deux certains lots de terre, numéros cinq et six, dans les mêmes plat et faubourg, mesurant ensemble cent pieds de face à la rue du fond, sur la profondeur soixante pouces sur la ligne du fond, sur la profondeur soixante.

Le lot numéro cinq a une profondeur de cent quatre vingt deux pieds on pouce sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre, et de cent soixante dix pieds deux pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro six, et le lot numéro six a cent vingt pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept.

4o. Un certain lot de terre numéro sept, attenant au dit lot numéro six, dans les mêmes plat et faubourg, mesurant soixante pieds de face à la rue Melpomène, cent quarante six pieds quatre pouces de profondeur à la rue du Prytanée, soixante neuf pieds sur la ligne du fond, et cent cinquante huit pieds cinq pouces sur la ligne qui le sépare du dit lot numéro six.

5o. Un certain lot de terre situé dans l'plat numéro vingt six du susdit faubourg Lacourse, désignés sous les numéros un et deux, sur le susdit plan, les dits lots numéro un et deux attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble cent pieds de face à la rue St. Jean Baptiste sur cent vingt pieds de profondeur, le lot numéro un formant l'encoignure de la dite rue St. Jean Baptiste et la rue Jacques Grangers.